

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 30 (1970)

Vorwort: Une nouvelle année de succès et ses conséquences
Autor: Kämpfen, Werner

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle année de succès et ses conséquences

Un éventail de nouveaux records

A tous égards, l'exercice 1970 s'est soldé par de nouveaux records: Pour la quatrième fois de suite, les résultats dépassent ceux de l'année précédente. *L'hôtellerie* a enregistré 35,6 millions de nuitées – chiffre qui correspond presque exactement aux prévisions de l'ONST – soit 6% de plus qu'en 1969. La progression a été de 8% pour les étrangers; c'est la plus forte que l'on ait notée depuis longtemps. *L'hébergement complémentaire* – terme pas trop heureux, mais commode pour désigner les logements de vacances, les chalets, les auberges de jeunesse, les campings, etc. – a totalisé 25 millions de nuitées. Bien que leur nombre ait doublé en dix ans, l'augmentation n'a cependant pas dépassé 4% en 1970. Ce ralentissement de l'expansion donne à entendre qu'il n'est peut-être plus aussi facile qu'hier de trouver des capitaux pour la construction spéculative d'appartements pour vacanciers – et des acheteurs. La sensible amélioration de 1970 a de nouveau placé la Suisse dans les premiers rangs de la statistique internationale du tourisme – d'une statistique dont les données restent malheureusement contestables par suite des difficultés de comparaison. Il va sans dire que l'ONST enregistre ces succès avec satisfaction. Il y a lieu de relever ici que notre activité pour faire mieux connaître la Suisse et éveiller des sympathies se déroulant pour l'essentiel à l'étranger, notre opinion publique est rarement confrontée avec ses résultats. Si les mass-

media étrangers lui font une large place, les nôtres ne la mentionnent qu'occasionnellement. Peut-être portons-nous une part de responsabilité à cette situation, tant il est vrai que « toute propagande bien ordonnée commence par soi-même ». De même que l'on assimile le tourisme aux exportations invisibles, on peut qualifier notre travail de travail invisible en faveur de la Suisse.

Satisfaction – mais lamentations

Il ne suffit pas d'enregistrer des records. Il faut aussi considérer leurs conséquences, les conclusions qu'ils appellent. Un regard sur les premiers mois de 1971 permet cette analyse.

C'est avec étonnement qu'un mois après la publication des résultats de 1970 on enregistrait, au début de février 1971, des plaintes émanant de diverses stations d'hiver – romandes avant tout – qui dénonçaient un recul calamiteux de l'affluence. Les autorités fédérales en ont été saisies. On les a enjointes d'inviter l'ONST à déclencher sans tarder une campagne nationale en faveur des stations et des sports d'hiver – comme si la publicité pouvait pallier les insuffisances de l'enneigement ou comme s'il était encore possible d'entreprendre, en février, une action de nature à porter des fruits dans le court terme! Cette poussée de pessimisme, après un mois seulement d'une situation peu satisfaisante succédant à quatre années d'intense prospérité, nous a donné à réfléchir. Dans ces stations, le tourisme repose-t-il vraiment

sur des assises si peu solides qu'il suffit d'un mois de faible enneigement et de soucis pour croire tout perdu? Quelles sont les raisons de cette confiance défaillante? S'est-on tellement habitué aux records et à l'enflément constant des chiffres d'affaires qu'il suffit d'un seul mois peu favorable pour faire apparaître le spectre de la crise?

«*Super-stations*»

Les raisons de cette alarme, de cette poussée de pessimisme en janvier 1971 – mois d'ailleurs brillant à l'échelle nationale – sont nombreuses: adaptation exclusive de diverses stations au «ski mécanisé», à la mentalité de touristes qui ne conçoivent plus la pratique du ski sans ascenseurs; adaptation aux besoins d'un seul marché (français en l'occurrence); oubli du tourisme pédestre et du ski de fond; souci insuffisant de la saison d'été et de l'aspiration grandissante aux «vacances actives» – autant de négligences et d'erreurs sur lesquelles nous n'avons cessé d'attirer l'attention au cours des dernières années.

La tentation de copier servilement les «super-stations» de l'étranger avec blocs locatifs, aplatissement des pistes par des escadres de machines, urbanisation du paysage au-dessus de 2000 m pour bénéficier de terrains à des prix avantageux – et permettre éventuellement le ski d'été – toutes ces imitations n'ont pas fait leurs preuves. Ceux qui ont attendu l'âge d'or d'une implantation en Suisse – d'ailleurs stimulée par certains

«experts» – d'innovations étrangères constatent aujourd'hui que cette spéculation unilatérale sur la neige est assez aléatoire. Des stations françaises en ont fait l'expérience ces derniers temps. La vente d'appartements ne donnant pas les résultats escomptés, on tente maintenant d'introduire un régime de propriété par étages limitée à certains mois. Il apparaît toujours plus nettement que, pour être viable, répondre aux besoins des touristes, une nouvelle station doit avoir des liens avec un village, avec une communauté humaine d'ancienne tradition. Des manifestations créées de toutes pièces, même s'il s'agit de Semaines Bach ou Vivaldi, ne sont souvent guère plus qu'une sorte d'alibi culturel, ainsi que diverses expériences étrangères l'ont démontré.

Des expertises négatives peuvent être stimulantes

Sans céder au mythe d'une expansion qui serait sans fin, accueillons avec un esprit plus critique les projets apparemment séduisants issus de cerveaux fertiles. Il est souhaitable que les experts en fassent autant. Au cours des dernières années, il a été extrêmement rare, du moins à notre connaissance, qu'une expertise portant sur les possibilités d'expansion d'une région ou station ait abouti à des conclusions négatives. Ne perdons pas de vue que les touristes étrangers assurent les trois cinquièmes du chiffre global des nuitées et que – comme nous n'avons cessé de le rappeler – les manipulations monétaires ou leur éventualité,

les restrictions en matière de devises, l'insécurité monétaire, font planer en permanence des menaces sur notre tourisme. Aussi longtemps que le franc suisse sera considéré comme une monnaie susceptible d'être réévaluée, les projets de caractère spéculatif doivent être accueillis avec une nette réserve.

Tourisme spéculatif

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré une cinquantaine de projets visant à créer de toutes pièces de nouvelles stations ou de grands équipements touristiques. Tous leurs promoteurs ont lancé des appels de fonds. Le marché financier suisse faisant preuve d'une réserve grandissante, on s'est rabattu sur l'étranger. Chacun de ces projets implique des investissements de 10 à 100 millions de francs. Pour un seul canton, on escompte, en 1971, des demandes de concession pour une cinquantaine de télésièges et monte-pentes, et cela bien qu'un chemin de fer de montagne seulement sur six ait réalisé un excédent d'exploitation au cours du dernier exercice.

Certes, le tourisme figure parmi les principaux facteurs de développement des régions de montagne; il n'en reste pas moins que tout projet doit être étudié de la manière la plus attentive, et sous tous ses aspects, avant de passer à l'exécution. Aux arguments qui militent en sa faveur, il convient d'opposer très franchement ses inconvénients, ses risques, et de dresser objectivement le

bilan. Si ambitieux que soit le projet, si attrayant que soit le nom dont on baptise une nouvelle station ou prometteur le prospectus, si florissante que soit la spéculation immobilière, quel peut bien être l'avenir si l'alimentation en eau potable se révèle insuffisante dès la première année?

Un impératif majeur:

préserver les sites de détente

De quoi avons-nous besoins avant tout? Pour répondre bien à cette question essentielle, il faut faire abstraction de toute considération de profit à court terme, se libérer du mythe d'une croissance sans fin, mettre en doute les «prévisions» – citées ici même l'an dernier – dont il ressort que, dans une trentaine d'années, 750 000 Suisses disposeront de deux logements, ce qui correspond à la construction de 75 nouveaux «centres de vacances» capables d'accueillir chacun 10 000 personnes.

Pour répondre bien à cette question, il faut s'interroger aussi sur les possibilités qu'offre un investissement de répondre à long terme aux besoins des hommes. Cette exigence vaut également pour le tourisme. La destruction d'un site – bien inestimable et capital touristique – est irréversible. Il est rare que les auteurs de projets de «développement touristique» s'interrogent sur les besoins et les exigences probables des hommes – d'ici et d'ailleurs – de l'an 2000. Ce sont pourtant ces besoins et ces exigences qui seront déter-

minants, et non pas les prévisions arithmétiques d'une étude prospective établie sans tenir compte de l'évolution de la mentalité et des aspirations. Il apparaît toujours plus nettement que le touriste de demain voudra avant tout disposer d'espace, de nature. Circuler ne sera plus, comme c'est encore largement le cas aujourd'hui, une fin en soi, mais simplement un moyen d'échapper aux agglomérations, à leurs servitudes, et de gagner le plus rapidement possible les lieux de détente. Mais la détente, la régénération des forces n'est possible que dans un paysage qui aura été préservé des pollutions.

C'est dire que notre pays doit s'employer à sauvegarder les zones naturelles qui subsistent et à libérer les autres des « nuisances ». Cette exigence est prioritaire. Les projets de développement qui ne répondent pas à cet impératif ne méritent ni écho, ni assistance. Les espaces auxquels l'homme aspire de plus en plus, la Suisse doit les maintenir intacts. Préserver les sites, c'est tirer une traite sûre sur l'avenir. Il va sans dire que des exceptions à ce principe devront être consenties pour les villes et lieux de congrès ; leur développement obéit à d'autres lois et répond à d'autres besoins.

Aménagement du territoire

On peut aujourd'hui tenter de répondre de manière exhaustive à la question : Dans quelle mesure la constitution et la législation permettent-elles de préserver des zones de détente ? En 1962,

le peuple et les cantons ont accepté à une écrasante majorité un article constitutionnel 24^{sexies} concernant la protection de la nature et du paysage. La loi y relative est entrée en vigueur au début de 1967. Elle fait à l'Etat une obligation de conserver des réserves naturelles, des sites évocateurs du passé et des monuments d'importance nationale, comme aussi, de préserver la faune et la flore. Cette tâche a été attribuée aux cantons ; la Confédération peut soutenir leur effort par des subventions. L'ONST s'est alors dressé contre le caractère facultatif du subventionnement. Les événements lui ont donné raison. Jusqu'à maintenant, 8 cantons et demi-cantons seulement ont mis sur pied un programme efficace de protection de la nature et du paysage. D'ores et déjà, diverses interventions parlementaires ont demandé une révision de cette loi, pourtant récente.

L'article constitutionnel cité n'en a pas moins marqué le début, encore timide, de l'effort entrepris pour protéger la nature et préserver les sites. En 1969, le peuple et les cantons ont accepté un article 22^{quater} qui permet enfin d'entreprendre un aménagement ordonné du territoire. A la fin de 1970 déjà, une commission d'experts présidée par le conseiller national Leo Schürmann – elle a travaillé à un rythme extraordinairement rapide – a présenté un avant-projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire, soumis à l'appréciation des milieux intéressés. A côté de la construction du réseau des routes nationales, c'est la plus

vaste entreprise de la Confédération du XX^e siècle. M. Schürmann espère que les Chambres fédérales pourront mettre cette loi au point en 1972 et qu'elle pourra entrer en vigueur en 1973. A partir de ce moment, les cantons disposeront d'un délai de sept ans pour remplir leurs obligations en matière d'aménagement.

Même le citoyen le plus conscient des difficultés de l'entreprise en juge trop lente la cadence. En effet, la Confédération ne pourra pas jouer le rôle coordinateur qui lui est dévolu avant que tous les cantons n'aient mis sur pied leurs lois d'aménagement. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra faire le partage entre zones à bâtir et zones préservées, garantir le maintien des « réserves de détente » vitales pour l'existence du tourisme. Les expériences faites avec l'article constitutionnel sur la protection de la nature et des sites – dont les dispositions ne sont pas impératives pour les cantons – ayant été décevantes, les milieux touristiques souhaitent instamment un écourtement sensible du délai imparti aux cantons et une politique de fermeté en matière d'aménagement du territoire. Le temps presse. On ne saurait attendre jusqu'en 1980 pour délimiter à tout le moins quelques grandes zones de détente, poumons du tourisme suisse. Des zones relativement préservées existent encore dans le canton de Glaris, l'Emmental, le Toggenbourg, le Jura, le Gros de Vaud et de vastes régions des Préalpes et des Alpes.

Non sans raison, les appels lancés à la population

des hautes vallées pour maintenir intacts leurs sites ont été interprétés comme l'expression du remord tardif qui saisit l'homme des villes face aux déprédations qu'il a multipliées. En fait, pendant la phase de surexpansion économique, une fièvre de construction a saisi les agglomérations et leurs alentours; les rives des lacs, les croupes des collines, les zones encore vertes des environs sont devenues des banlieues. En invitant aujourd'hui les habitants des régions de montagne à préserver leurs paysages de la spéculation foncière et des lotissements, c'est un gros sacrifice qu'on leur demande – d'autant plus lourd qu'ils n'ont bénéficié que tardivement, et partiellement, de la prospérité. Mais, au lieu de ce « développement » chaotique, on peut et on doit concevoir un aménagement coordonné de ces régions. A long terme, il leur assurera des avantages économiques qui compenseront au-delà les sacrifices qu'on leur suggère et qu'on ne saurait attendre d'eux. Le seul moyen de faire participer ces régions à la prospérité sans nouvelles déprédations du paysage, c'est d'agir dans l'ordre.

Il n'en reste pas moins que les appels des milieux touristiques à la mesure et à la planification sont souvent assimilés à des simples déclamations, qui n'impliquent aucun engagement. D'aucuns, face aux enlaidissements de maints sites de détente, donnent à entendre que le tourisme doit figurer au premier rang des accusés. C'est parce que cela donne matière à réflexion que l'ONST – bien qu'il

ait uniquement pour mission de déployer une propagande touristique efficace, mais sans avoir la possibilité d'exercer une influence sur l'évolution qui dégrade l'environnement – insiste depuis des années sur la nécessité vitale de protéger la nature et les sites et d'aménager le territoire pour rendre cette protection enfin efficace.

En 1941 déjà, M. Armin Meili, conseiller national, alors président de l'ONST, et M. Raphael Cottier, directeur de l'Office fédéral des transports, ont élaboré le plan d'une station touristique modèle. Depuis lors, l'ONST a saisi toutes les occasions de rappeler cette nécessité vitale: dans ses rapports annuels, au cours de conférences nationales et internationales – en particulier lors de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, organisée pendant l'année 1963 – au gré d'innombrables articles, comme aussi dans le mémoire où il s'est prononcé sur le projet d'article constitutionnel sur la protection de la nature et des sites. Le premier appel d'Armin Meili figure dans l'article qu'il a publié en 1968 dans la «*Neue Zürcher Zeitung*» sous le titre «*Gedanken eines alten zornigen Mannes*» / Pensées d'un vieil homme en colère. C'est cependant dans le cadre de sa propagande – sa tâche primordiale – que l'ONST lutte pour la préservation de zones de détente. En lançant, en 1960, son programme de dix ans «*Courez l'Europe – détendez-vous en Suisse*», il avait conscience d'aller à contre-courant de la tendance au

tourisme de masse qui s'affirmait alors, conscience que son appel n'aurait tout d'abord d'écho que parmi la minorité de touristes qui aspiraient à des vacances reposantes, loin de toute agitation.

En dépit d'une vive opposition en Suisse même, l'ONST a joué la carte du tourisme individuel. Il a invité les touristes de tous horizons au «*retour à la nature – retour à l'art du voyage*», puis aux «*vacances actives*»; il a insisté sur la valeur des heures de détente, rappelé que le tourisme est menacé de périr par ses excès mêmes, dénoncé les dangers d'une «*exploitation*» chaotique des beautés naturelles, préconisé l'aménagement de zones de détente. L'ONST est donc parfaitement légitimé à inviter tous les milieux qui se soucient de l'avenir du pays – et du tourisme – à agir rapidement et les cantons à accélérer l'exécution de la tâche nouvelle que leur confère la Constitution fédérale: la mise en œuvre de l'aménagement de leur territoire.

Appel à la jeunesse

En 1970, la propagande de l'ONST, tant en Suisse qu'à l'étranger, s'est employée à éveiller l'intérêt et la sympathie des jeunes – les hôtes de demain – pour notre pays. Vers le milieu de l'année, ses brochures et publications ont lancé un *appel à la jeunesse*; il marque en quelque sorte l'aboutissement de notre programme de dix ans – mais un aboutissement qui débouche sur l'avenir. Nous ne visions pas à des fins économiques avant tout, à

gagner, par quelque propagande insidieuse, une clientèle que le développement du tourisme des jeunes rend intéressante. Pour que le tourisme – en Suisse et partout – ne périsse pas victime de ses propres excès, pour qu'il soit de nouveau et largement un facteur de santé et d'épanouissement de l'individu, nous avons besoins des jeunes, de leur volonté et de leur faculté de renouvellement. Telle est la signification de notre appel à la génération qui monte pour des vacances actives et saines pour le corps et l'esprit: au bord de la mer, à la montagne, sous des latitudes lointaines ou sous celles d'ici, soit isolément, soit en groupe. Peut-être cette entreprise est-elle un brin pédagogique? Mais pourquoi ne pas céder à ce penchant helvétique pour une si excellente cause?

La Suisse – jeune avec les jeunes

Notre rapport énumère les publications diffusées et les initiatives prises à cette enseigne. Tout un éventail de brochures – distribuées par nos agences – offre aux jeunes des vacances très diverses et une large gamme de sports et de distractions: la voile, l'aviron, la natation, le canoë, le cheval, la marche, la montagne, la varappe, le ski de descente et de fond, le camping, ou encore les vacances studieuses. Cette vaste campagne – qui s'étend sur deux ans et qui prévoit des voyages d'écoliers étrangers, des concours de jeunes portant sur des thèmes divers, des échanges de jeunes artistes, etc. – a débuté par le Festival internatio-

nal d'orchestres de jeunes qui s'est déroulé à St-Moritz en 1969. Cette tentative ayant brillamment réussi et soulevé l'écho le plus favorable, nous l'avons répétée au cours du dernier exercice, en élargissant la formule.

Plusieurs des orchestres de nouveau rassemblés à St-Moritz ont donné des concerts dans 25 villes et stations touristiques suisses – quelques-uns sous la direction de chefs prestigieux et avec le concours de solistes renommés. Pendant plus d'une semaine, tous se sont prêtés à de fructueux dialogues avec les jeunes musiciens. Ils étaient près d'un millier, venus de divers continents. «Quelle heureuse invasion!» a écrit un journaliste étonné de cette réussite. Les contacts avec ces jeunes ont convaincu maintes personnalités du monde touristique de l'opportunité d'ouvrir plus largement notre pays à la jeunesse de tous horizons, de répondre mieux à ses besoins, d'offrir des possibilités de dialogue et, surtout, les zones de détente qui, seules, permettent les «vacances actives» telles que nous les préconisons.

L'invitation en Suisse de deux anciens GI avec leurs familles pour un «Sentimental Silver Anniversary Tour of Switzerland» a également été lancée en liaison avec notre campagne en faveur du tourisme des jeunes. Des nombreuses lettres que nous avons reçues, il ressort que ce sont tout particulièrement les enfants des anciens permissionnaires américains d'alors qui souhaitent connaître le pays où leurs pères, quand les armes se

sont tues, ont passé des heures plaisantes il y a vingt-cinq ans.

Ces diverses initiatives ont soulevé un large écho et trouvé d'efficaces appuis. Les Chemins de fer fédéraux, les entreprises privées de transport, la Société suisse des hôteliers, les hôtels, les bureaux de voyages se sont déclarés prêts à faire bénéficier les jeunes de réductions. Le Service suisse du tourisme pour étudiants a mis son bureau de réception au service de notre entreprise pour faciliter les contacts entre jeunes gens de chez nous et d'ailleurs. Nous ne saurions omettre de mentionner également ici la collaboration étroite avec la Fondation Pro Helvetia, l'Office suisse d'expansion commerciale et les offices régionaux et locaux de tourisme.

Le « Silver Anniversary Tour » et l'idée visant à faire bénéficier les jeunes d'arrangements forfaitaires ont soulevé le plus vif intérêt; nous avons rapidement enregistré un nombre accru d'offres émanant d'organismes touristiques régionaux et locaux. Elles ont permis à nos agences d'élargir l'éventail de leurs propositions. En Allemagne occidentale – pour ne citer qu'un exemple – elles ont pu offrir 500 arrangements forfaitaires englo-

bant 94 lieux de séjour. Dans d'autres pays également, nos mandataires ont été en mesure de compléter leur « assortiment ». Notre effort, l'intérêt et la bonne volonté qu'il a suscités ont porté des fruits, ce que démontre en particulier l'accroissement du nombre des hôtes en provenance de la République fédérale, de l'Amérique du Nord et du Japon.

L'évolution enregistrée au cours du dernier exercice confirme ce que nous écrivions ici même l'an dernier: L'initiative visant à faciliter les vacances de jeunes a donné de nouvelles impulsions non seulement au tourisme suisse, mais aussi à l'ONST. En effet, le dialogue avec les jeunes n'est-il pas le moyen le plus efficace de déceler et les besoins touristiques de demain, et les exigences auxquelles nous devons répondre? Pour ceux qui assument la responsabilité de la propagande touristique, ces contacts, qui stimulent l'intuition et l'imagination, ouvrent des vues plus larges et plus réalistes sur l'avenir que bien des spéculations prospectives.

Werner Kämpfen
Directeur de l'Office national
suisse du tourisme